

IDDRI

 SciencesPo.

RAP
PORT
D'ACTI
VITÉS



INTRODUCTION	1
GOVERNANCE	6
L'Iddri et la Chaire Développement durable de Sciences Po : nouvelles perspectives de recherche en partenariat	9
Le commerce et le climat	10
La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	11
BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES	12
Le protocole sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée	15
La Gouvernance de la biodiversité en haute mer	16
CLIMAT	17
Les accords sectoriels	20
Retour sur le Dialogue européen	21
L'IDDRI EN BREF	22
BUDGET	23
L'ÉQUIPE	24



2008 a été l'année des questions globales, questions qu'il convient de considérer dans les deux sens du terme, c'est-à-dire à la fois comme « problèmes » et comme « interrogations ». Que l'on pense à la crise financière et à la définition dans l'urgence de plans de relance diversement concertés, aux après débats de la réunion à Poznan de la Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC)

préparant l'échéance de Copenhague en décembre 2009 où devront être précisées les modalités de la coopération de « l'après-Kyoto », sans oublier les rebondissements de la réunion mini-ministérielle de l'OMC organisée à Genève en juillet ou le lancement des discussions officielles sur l'IPBES, jamais l'agenda global n'aura été aussi chargé, et jamais les termes de la coopération que cet agenda réclame à ce point insaisissables et changeants. Négocier l'après-Kyoto est d'une complexité autrement plus grande que négocier le Protocole il y a plus de dix ans – ce qui en soi déjà s'est avéré une tâche ardue. De la même manière les négociations à l'OMC ne sont pas celles du Gatt ; l'IPBES n'est pas le GIEC même si l'analogie est un argument de ses concepteurs ; et les solutions à la crise financière actuelle ne semblent se rencontrer ni dans les livres d'histoire ni dans les manuels d'économie. La communauté internationale semble ainsi s'être ressoudée autour de l'affirmation de quelques problèmes communs, sans disposer des références conceptuelles et normatives lui permettant de les régler de manière sereine et coordonnée. Dans ce contexte, la gouvernance mondiale se construit, se réforme, se complète par expérimentation et par tâtonne-

INTRODUCTION

ment. Produire des idées au plus près de la décision publique, comprendre et anticiper, débattre et éclairer, sont les impératifs que l'Iddri s'est donnés depuis sa création et qui en 2008, plus que jamais, se sont révélés d'une brûlante actualité.

L'APRÈS-KYOTO SE PRÉCISERA APRÈS COPENHAGUE

Le plan d'action de Bali convenu lors la conférence sur le changement climatique en décembre 2007 (COP13/MOP3) invitait les parties à trouver un accord dans les deux ans à venir et à l'entériner par une décision lors de la 15^e Conférence des parties qui se tiendra à Copenhague, au Danemark, en décembre 2009. La réunion de Poznan en décembre 2008 a eu pour objectif modeste de commencer de préciser la nature de l'accord international ainsi que sa structuration. Le plan d'action aborde en effet tous les points clés – réduction des émissions, adaptation qui devient un point important du plan de travail, coopération technologique et financement, avec une ouverture sur la question du rôle des forêts dans la séquestration du carbone – mais sans axes directeurs entre ces différents volets. Le plan d'action est un grand marché de solutions potentiellement combinables entre elles, fondé sur une approche essentiellement nationale et volontaire. Il incombe au processus de négociation d'en organiser la logique mais surtout d'obtenir que cet ensemble d'actions soit à la mesure du problème, c'est-à-dire atteindre un pic des émissions mondiales au cours des deux prochaines décennies pour permettre une réduction effective, permanente et drastique de celles-ci à l'horizon 2050.

On sait aujourd'hui que le plan d'action de Bali traduit paradoxalement à la fois la réussite de l'effort européen dans la mobilisation politique, et son échec au plan de la doctrine, puisque l'idée des engagements chiffrés et contraignants pour les pays développés ne s'est pas imposée, tandis que la vision américaine d'une approche « bottom up » agrégeant les réductions ou efforts de réduction de chaque partie n'est pas écartée.

L'Europe s'est en 2008 appliquée à démontrer la constance de son engagement à lutter contre le réchauffement climatique dans le cadre du protocole de Kyoto. Son paquet Climat Énergie adopté en décembre 2008 vise à montrer que des efforts de réduction sont possibles dans la ligne de ceux réclamés *a minima* par le GIEC ; son ambition est ainsi de donner la preuve par l'exemple. Le paquet Climat Énergie contient par ailleurs quelques leviers de négociation à destination des pays en développement, proposés dans l'attente que le « siège vide » laissé par l'administration Bush à la table de la CCNUCC trouve dans l'équipe climat du président Obama un négociateur acquis au multilatéralisme.

Comme à Bali où elle n'est pas parvenue à imposer sa stratégie d'atténuation, l'Union européenne a dans la préparation et la négociation de Poznan montré les limites des arguments de la coopération contre ceux de la souveraineté. Pariant sur la vertu de l'exemple, choisissant de conclure au pas de charge son paquet Climat Énergie de manière concomitante à la conférence de Poznan, l'Europe a révélé en toute transparence ses contradictions internes, autant sinon plus que le caractère exemplaire de sa politique climatique quelles que soient les qualités intrinsèques de celle-ci. Par ailleurs, les deux principaux leviers de négociation avec les pays en développement contenus dans le paquet Climat Énergie – levier financier avec l'utilisation d'une partie des revenus des enchères du marché d'échange de quotas d'émission à destination des pays en développement ; levier politique avec le passage de 20 % à 30 % des réductions d'émission de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 – n'ont pas eu l'efficacité escomptée. Du financement on retient sans doute le renoncement de l'Union à rendre obligatoire la mise en réserve d'une partie des revenus des enchères pour des actions d'atténuation ou d'adaptation dans les pays en développement. Et la « carotte » que constituait le passage de 20 à 30 % des réductions d'émission place l'Europe dans la position embarrassante de celui qui à l'avance révèle son jeu et sa mise maximale, et qui de surcroît se trouve dans l'obligation d'apprécier politiquement le caractère « satisfaisant » du futur accord de Copenhague auquel est soumis le passage à 30 %. Sachant que techniquement cet accord ne sera sans doute pas complètement « calé », l'interprétation politique du caractère satisfaisant risque de donner lieu à des débats contradictoires et animés au sein de l'Union, ce qui n'était pas le type de publicité recherchée.

De l'intérêt donc de préciser au plus vite et au plus près la nature et le contenu de l'accord de Copenhague. Avec cette exigence, une dizaine de représentants de l'Iddri ont parti-

cipé activement à la conférence préparatoire de Poznan, dernière Conférence des parties avant le Danemark, soit en appui pour faciliter les négociations elles-mêmes sur différents thèmes (accords sectoriels, financement, déforestation, adaptation etc.), soit en contribuant aux débats d'experts organisés en marge des négociations (décarbonation de l'économie européenne, financement de la déforestation...).

C

adre d'une possible rencontre entre l'approche « bottom up » reposant sur l'idée d'un registre d'initiatives nationales en faveur du climat, et celle plus « top down » comportant des objectifs chiffrés contraignants négociés de manière plurilatérale ou multilatérale, les approches sectorielles ont été tout au long de 2008 l'objet d'une attention soutenue et de nombreux débats. En partenariat avec le gouvernement français et en amont de la 3^e réunion du

MEM (Major Economies Meeting), l'Iddri a ainsi organisé un atelier de haut niveau sur le sujet. Après avoir clarifié lors de cette réunion ce qu'il est en mesure d'attendre des différents types d'accords sectoriels par rapport à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les travaux de l'Iddri portent maintenant sur le contenu du « paquet » de financement international, mesures qui doivent soutenir les politiques publiques sectorielles des pays en développement, notamment dans le secteur énergétique, afin de lever les barrières à l'investissement.

D'autre part, l'Iddri a participé à la rédaction de l'annexe sur les approches sectorielles pour l'initiative de Tony Blair « Breaking the climate deadlock ». Enfin, dans le cadre de sa mission d'appui à Michael Zammit Cutajar, alors vice-président du groupe de travail sur la coopération à long terme dans le cadre de la CCNUCC, l'Iddri a préparé la réunion « Ad Hoc Working Group on Long Term Cooperative Action under the Convention » qui s'est tenue à Accra en août 2008, occasion de mesurer l'attention accordée aux approches sectorielles par les différentes délégations. L'Iddri poursuit sa mission auprès de Michael Zammit Cutajar, à présent président du groupe de travail sur la coopération à long terme dans le cadre de la CCNUCC, en facilitant les discussions au plan européen ou avec les négociateurs des pays en développement.

La particularité de la période est celle d'une multiplication des initiatives de diplomatie du climat, dans et hors agenda de la CCNUCC. La proximité de la réunion de Copenhague et la difficile avancée des négociations « techniques » sur le contenu et le périmètre du texte d'accord rendent inévitable la politisation de la négociation : elle s'observe dans l'implication de nouveaux secteurs des gouvernements dans la négociation, minis-

tres de l'Économie et des Finances et ministres des Affaires étrangères, et des chefs d'État.

Les liens entre la politique du climat et les autres domaines de la politique notamment la politique de sécurité, la politique économique et la politique d'aide au développement vont ainsi se renforcer systématiquement. La lutte contre le changement climatique devient une grille d'analyse parfois trop prégnante de la politique internationale.

Dans l'anticipation d'une possible issue politique, l'Iddri et le CCAP (Center for Clean Air Policy) organisent et animent la rencontre du Dialogue américain sur le climat et du Dialogue européen sur le climat et l'énergie. Ce Dialogue conjoint a pour objectif de dégager les points de convergence et de divergence dans les politiques domestiques américaine et européenne, y compris en ce qui concerne leurs effets à l'égard des pays en développement dans la perspective des négociations internationales dans le cadre de la CCNUCC et d'autres processus parallèles. Une première rencontre a eu lieu à Paris en avril 2008 ; une deuxième s'est tenue à Washington avec la nouvelle équipe américaine en janvier 2009. Tous ces travaux de l'Iddri à la jonction de la recherche et de la politique s'inscrivent dans le temps long. Préparer l'après-Kyoto, c'est préparer l'après-Copenhague.

Ces dialogues doivent se poursuivre : les acteurs économiques, les villes et les collectivités territoriales deviennent des acteurs politiques du climat elles aussi et on aboutit à une situation inédite : parce que la négociation est plus globale et inclusive, les pays y participent en réaffirmant la souveraineté de leur État national, en même temps un nombre croissant d'acteurs réclament et obtiendront sans doute la reconnaissance de leur rôle et une place à la table des décisions.

CHANGEMENT DE CLIMAT DANS LA BIODIVERSITÉ

Lancée en 2005 à la conférence internationale sur la biodiversité organisée à Paris, l'idée d'un panel international d'experts sur la biodiversité (présenté comme « l'équivalent du GIEC pour la biodiversité ») a depuis fait son chemin. Deux ans de consultation dans différentes régions du monde autour de ce mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB en anglais) ont débouché sur une réunion de scientifiques à Montpellier en 2007 proposant le lancement effectif. Le gouvernement français a demandé à Laurence Tubiana, appuyée par le secrétariat de l'IMoSEB et par les experts de l'Iddri, d'aider à la mise en œuvre, au plan international, des recommandations formulées à Montpellier et de contribuer à l'élaboration d'un document stratégique d'orientation. À Bonn, en 2008, la Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique a voté une résolution favorable au groupe d'experts, appelé aujourd'hui IPBES (Intergovernmental science-policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services).

Rapprochement des initiatives découlant du Millennium Ecosystem Assessment, première tentative d'évaluation globale des écosystèmes et des services fournis aux

sociétés, et de l'IMoSEB, l'IPBES a été l'objet en novembre 2008 d'une conférence consultative à Putrajaya en Malaisie, à la préparation de laquelle l'Iddri a apporté son soutien. La conférence a fait apparaître le besoin de mesurer les lacunes actuelles dans l'interface entre science et politique (« Gap analysis ») en matière de protection de la biodiversité, et aussi celui de formuler plus clairement une vision partagée du mandat et du mode opératoire de la future plateforme. Les rapports entre l'IPBES et la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) suscitent en particulier encore des polémiques. Ces rapports devront être clarifiés avant 2010, année internationale de la biodiversité, au cours de laquelle la Communauté internationale (CDB et Assemblée générale des Nations unies) fera le bilan de l'Objectif 2010 adopté lors de la sixième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique en 2002 (« assurer, d'ici 2010, une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète ») ; elle devrait adopter de nouvelles mesures relatives à la conservation de la biodiversité, à son utilisation durable et à son partage équitable.

Il était annoncé, bien avant cette échéance, que dans la foulée de la création de l'IPBES, la biodiversité aurait « son rapport Stern ». Le ministère allemand de l'Environnement et la Commission européenne, associés à d'autres partenaires, ont lancé en 2007 une initiative conjointe pour attirer l'attention sur le coût estimé de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes, dans le même esprit que le calcul des coûts économiques de l'inaction face au changement climatique que l'on rencontre dans le rapport de Nicholas Stern. La tâche a été confiée à Pavan Sukhdev. Son étude établit les coûts de la perte de biodiversité et de la dégradation des services écosystémiques, qu'elle compare avec les coûts et bénéfices de leur conservation et de leur utilisation durable.

Si l'analogie avec la *Stern Review* est évidente, les enjeux sont en réalité assez différents. C'est dans cette hypothèse que l'Iddri a invité Pavan Sukhdev en novembre 2008 afin



L'Iddri et le Center for Clean Air Policy organisent et animent la rencontre du Dialogue américain sur le climat et du Dialogue européen sur le climat et l'énergie.

de soumettre son rapport intérimaire à un débat critique sur la structure comparée des problématiques biodiversité et climat, sur l'organisation et l'influence des différentes communautés épistémiques impliquées, sur l'état de l'art de la science économique et les prescriptions politiques sur lesquelles les deux rapports pourraient déboucher.

RELANCE VERTE, ENTRE OPPORTUNITÉ ET AUBAINE

Le prix Nobel d'économie Paul Krugman avouait dans son livre paru en 2007, *The conscience of a liberal*, qu'il attendait un nouveau Roosevelt. Il ne nous appartient pas de spéculer sur la postérité d'Obama ; il semble en revanche que tous les hommes d'État aujourd'hui retournent l'aveu de Krugman dans l'autre sens : les politiques attendent un économiste qui énonce et diffuse le paradigme d'une « relance verte ». Modeste, Paul Krugman ne prétend pas être cet économiste providentiel. Faute d'en connaître l'identité, les plans de relance nationaux se juxtaposent, tandis que le dessein global, l'architecture d'ensemble continuent de faire défaut. Confronté à la difficulté conceptuelle mais aussi politique et sociale de produire les incitations et contraintes appropriées permettant aux économies de se « décarboner », la communauté scientifique et politique énonce l'idée d'un plan d'urgence « vert » qui faute d'avoir été mûri relève de l'oxymore. On ne change pas de trajectoire de développement dans la précipitation, sous les injonctions d'une crise financière, à moins d'avoir préparé ce changement de longue date, ce qui vu les difficultés de négocier un accord volontariste et audacieux sur le climat ne semble pas être le cas. Faute d'idées, qu'elles

concernent les technologies ou le contenu des politiques, faute de débats et de délibérations qui permettent le changement en masse des modes de production, d'investissement et de consommation, l'infléchissement radical des trajectoires de développement vers des économies durables et peu carbonées ne peut se faire, dans l'état d'impréparation actuelle, d'un claquement de doigt. Cependant, si on ne doit pas attendre de miracles d'une relance verte, le contraste entre les besoins d'investissements liés à la transition énergétique et les perspectives de la crise amène à regarder de près la nature des programmes économiques. L'effort consenti en 2008 et 2009, et probablement 2010, fait craindre que si l'on rate l'occasion de « verdifier » ces investissements, de précieuses années seront perdues. Au contraire certains investissements (notamment dans le secteur des infrastructures et des bâtiments) peuvent accentuer l'inertie et freiner de futurs changements. En tout état de cause, la crise et les réponses qui sont apportées ont ouvert un débat plus global sur les modèles de croissance, qui est sorti des cercles militants et inclut désormais un grand nombre d'acteurs économiques. Le changement de trajectoire de développement est devenu une question portée par des acteurs économiques – industriels ou financiers – et les acteurs sociaux comme en témoigne le débat dans les organisations syndicales. Cela ne signifie nullement que les conditions du changement sont réunies mais la discussion sur la création de ces conditions fait aujourd'hui partie intégrante du débat de politique économique.

Dans ces conditions, la crise économique couplée aux autres problèmes globaux est propice à la remise en question des structures de gouvernance nationales et multilatérales, ce qui en soi peut être une bonne chose dans la perspective d'une gouvernance globale plus efficace ; mais elle est aussi porteur d'un risque, celui du conservatisme.

Tout changer pour que rien ne change. Sur ce constat et cette intuition, l'Iddri a proposé aux financements de la Commission européenne une étude des conditions politiques et sociales du changement, en coopération avec la LSE, l'Université libre de Berlin (FUB) et Sciences Po. Rédigé en 2008 aux prémices de la crise financière, ce projet a été accepté ; il sera inauguré au printemps 2009. Son matériel empirique sera pour partie fourni par la substance originale que constitue la négociation – vécue *in vivo* – de l'après-2012.

Pour l'Iddri, cette sixième année de vie a été une année charnière : une année test de la pertinence de la création d'un tel outil en France, comme sont venues en témoigner sa reconnaissance à l'échelle internationale et son institutionnalisation hexagonale. C'est aussi une année de préparation des changements pour établir la vision future de l'Iddri en tension positive entre la relation à la politique et le travail ancré dans la recherche : notre chantier pour les années qui viennent. ■

Chiffres clés

Publications ► 36 publications Iddri ► 42 articles ou citations dans les médias ► 25 articles dans des revues scientifiques ► 4 rapports de projets.

Site internet ► 11 290 visites par mois (34 % d'augmentation par rapport à 2007) ► 8 578 visites uniques par mois (moyenne des visiteurs uniques) ► 30 % des visites provenant hors de France.

Activités ► 61 interventions et présentations par l'équipe de l'Iddri dans des conférences, ateliers, séminaires, etc. ► 17 conférences-débat ► 3 conférences internationales (séminaire Haute mer ; atelier Barcelone ; atelier Poznan) ► organisation de 13 ateliers (dont la 1^{re} rencontre du Dialogue européen et américain sur le climat et la 4^e rencontre du Dialogue européen sur le climat) ► 2 séminaires réguliers durant l'année dont 11 sessions du séminaire SDDEE ► Lancement et organisation de 3 sessions du séminaire « Les rendez-vous franciliens du Développement durable » (R2DS).

Consulter la liste détaillée des activités de l'Iddri en 2008 sur le site internet www.iddri.org

PRO GRAMMES

ET FAITS
MARQUANTS



18 - 19 janvier Atelier « Shaping France and Europe's Foreign Policy in a New Globalized World », à Paris (France).

>>> Atelier de haut niveau organisé par l'Iddri afin d'ouvrir le débat initié par la réalisation du *Livre Blanc sur la politique étrangère et européenne de la France* aux experts internationaux et de rassembler

PRO
GRAMMES

leur vision sur la gouvernance du nouveau système mondial et de ses implications sur la politique étrangère française et européenne.

GOUVERNANCE

LE PROGRAMME GOUVERNANCE a connu en 2008 une année de transition. Le cycle des activités liées à la gouvernance du commerce s'est pour partie achevé, et a été réorienté vers les questions de développement et de climat. Dans le même temps, un programme de recherche sur les conditions politiques et sociales du changement a été élaboré au sein de l'Iddri et proposé aux financements européens, avec succès. L'enjeu pour l'Iddri est d'accroître ses capacités d'analyse et de prescription en matière de gouvernance globale, sans s'attacher exclusivement à l'agenda des négociations à court terme, et aux institutions et procédures de gouvernance actuelles considérées comme données.

LA GOUVERNANCE D'UN COMMERCE DURABLE

Le développement durable figure dans le Préambule de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) comme objectif assigné à l'Organisation, en addition de ceux définis dans le cadre du GATT. Il est en effet précisé dans le Préambule que les Membres reconnaissent que « leurs rapports dans le domaine commercial et économique devraient être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel et de la demande effective, et l'accroissement de la production et du commerce de marchandises et de services, tout en permettant l'utilisation optimale des ressources mondiales conformément à l'objectif de développement durable, en vue à la fois de protéger et préserver l'environnement et de renforcer les moyens d'y parvenir d'une manière qui soit compatible avec leurs besoins et soucis respectifs à différents niveaux de développement économique ».

La prudence de la formulation et l'absence de tout cadre normatif de définition des politiques commerciales « durables » ont conduit les États membres de l'OMC à préciser les liens entre libéralisation commerciale et développement durable essentiellement par le biais de la jurisprudence établie au gré des verdicts de l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'Organisation. L'Europe s'est distinguée en mettant en place, depuis 1999, une procédure d'évaluation *ex ante* des impacts de la libéralisation commerciale sur le développement durable (*Sustainable Impact Assessment* ou SIA) de chacun des accords commerciaux qu'elle s'engage à signer. L'idée sous-jacente est de faire émerger au cas par cas les impacts négatifs afin de les corriger par des politiques *ad hoc*.

Dans un ouvrage co-édité avec Paul Ekins de King's College et à paraître chez EarthScan, l'Iddri dresse un bilan de l'approche au cas par cas développée par l'OMC et l'Union européenne. Issu d'un programme de recherche financé par la Commission européenne de 2005 à 2007, l'ouvrage rassemble l'essentiel des contributions de l'Iddri sur le commerce et le développement durable durant cette période, en insistant en particulier sur trois lacunes des évaluations d'impact *ex ante*. La première porte sur la faible prise en compte des effets distributifs du commerce, la deuxième sur la formalisation trop statique des équilibres de marché, et la dernière sur la quasi-ignorance des considérations d'économie politique et des préférences collectives. Un agenda de recherche est proposé dans chacune de ces directions.

6 mai Conférence-débat « Sustainable and Cyclical Economy of Asia » organisée par l'Iddri à Paris (France).
>>> Fumikazu Yoshida de l'Université d'Hokkaido (Japon) vient présenter ses travaux sur le développement durable en Asie et plus particulièrement en Chine.

12 juin Conférence-débat « La démocratie en Amérique latine à l'heure de la mondialisation » organisée par l'Iddri et Sciences Po à Paris (France).
>>> Débat exceptionnel en présence de l'ancien président du Brésil, Fernando Henrique Cardoso, et Alain Touraine, directeur d'études à l'EHESS, animé par Laurence Tubiana.

21 juillet Cycle de Doha de l'OMC, réunion ministérielle à Genève (Suisse).
>>> Tentative de conclusion du cycle de Doha avec pour objectif immédiat de convenir des « modalités » concernant l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) et d'examiner les prochaines étapes en vue de conclure le Cycle de négociations.

COMMERCE ET CLIMAT

L'utilisation d'instruments de politique commerciale tels que les droits de douane, comme mesures d'accompagnement de politiques climatiques soulève de nombreux commentaires et critiques depuis que l'Europe, puis les États-Unis, en examinent très officiellement l'opportunité. L'Iddri a pris part aux débats internationaux sur le sujet en présentant des papiers d'analyse et des commentaires lors d'une série de conférences, tel le Séminaire international sur le commerce et le changement climatique, organisé par le German Marshall Fund et le ministère des Affaires étrangères du Danemark, qui a réuni des experts à Copenhague du 18 au 20 juin 2008, ou l'atelier « The EU Climate Policy and Border Adjustment: Designing an Efficient and Politically Viable Mechanism », organisé par le laboratoire de l'École polytechnique à Paris le 15 septembre 2008. Par ailleurs, l'Iddri a conduit une recherche spécifique sur les bénéfices économiques, environnementaux et politiques de la mise en place de taxes à l'exportation en Chine dans la perspective de la négociation post-2012 (lire « Fait marquant » p. 10). Cet axe d'étude, qui se prolongera de 2009 à 2011 à l'Iddri sous forme d'une thèse financée par une bourse Cifre, s'insère dans le projet de recherche de Climate Strategies intitulé « *Tackling Leakages* ».

LES PAYS ÉMERGENTS DANS LA GOUVERNANCE GLOBALE

L'Iddri fait partie depuis 2008 d'un consortium de centres de recherche financé par l'Agence nationale pour la recherche (ANR) dans le cadre du projet « Le comportement des pays émergents dans la gouvernance du développement durable ». L'Iddri y est impliqué dans plusieurs « paquets de travail », notamment ceux qui traitent de la gouvernance du commerce, de la gestion des ressources naturelles et du climat.

L'Inde constitue l'un des pays d'intérêt majeur dans le cadre de cette recherche, du fait également de son rôle pivot dans les négociations à l'OMC, ainsi qu'on a pu le constater en juillet 2008 lors de la dernière tentative de conclusion du cycle de Doha. Les positions de négociation de l'Inde à l'OMC ont ainsi fait l'objet d'une attention particulière au sein de l'Iddri en 2008. L'Iddri s'est attaché à mettre en lumière, et à expliquer, le paradoxe apparent que constitue l'affirmation de l'Inde comme puissance émergente capable de faire ajourner des négociations multilatérales, et qui dans le même temps reste un « petit » pays en terme commercial. Centrée sur les relations réciproques entre agenda multilatéral et agenda politique national, cette recherche met en perspective les structures hiérarchiques, la connaissance scientifique et les rapports de force interne, dans l'élaboration des positions de négociation d'un pays émergent. Intitulé « *An Overview of India's Trade Strategy* », l'article sera inclus dans l'ouvrage collectif réunissant les contributions majeures au projet de l'ANR.

LANCLEMENT D'UN PROGRAMME SUR LES CONDITIONS DU CHANGEMENT

Les deux défis globaux auxquels sont confrontés tant les pays riches que les pays émergents et les pays à bas revenu sont, selon Nicholas Stern : le changement climatique et la lutte contre la pauvreté (ou l'amélioration du sort du « milliard pauvre », en anglais *bottom billion*). Surmonter ce double défi impose de réussir à infléchir dans des délais très brefs les trajectoires de développement de chacun de ces groupes de pays. Les difficultés de coordonner les politiques climatiques et les politiques d'aide au développement montrent que la production de connaissances scientifiques et l'établissement d'un cadre multilatéral de négociations ne sont pas des conditions suffisantes pour que soient surmontés ces deux défis. Identifier les obstacles politiques, sociaux, idéologiques et cognitifs aux changements de trajectoire que requiert une

2-4 septembre 3^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, à Accra (Ghana).

>>> Les gouvernements et agences multilatérales réaffirment quatre principes : prévisibilité des engagements, recours aux systèmes nationaux de distribution, conditionnalité des résultats alignés sur les politiques du pays et déliement de l'aide, assurer aux bénéficiaires une liberté dans le choix de leurs fournisseurs.

25 septembre Réunion de haut niveau convoquée par le secrétaire général des Nations unies et le président de l'Assemblée générale, sur

la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, à New York (États-Unis).

>>> Les dirigeants internationaux examinent les progrès accomplis à mi-parcours avant la date limite de la réalisation des objectifs (2015), identifient les lacunes et s'engagent à prendre des mesures concrètes.

croissance soutenable en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de pauvreté est un préalable à la prescription et à l'élaboration de politiques durables. L'étude des conditions du changement constitue ainsi l'objet d'un projet de recherche pluridisciplinaire coordonné par l'Iddri, réunissant la LSE, l'Université libre de Berlin (FUB) et Sciences Po, et financé par la Commission européenne. Elaboré en 2008, ce projet se déroulera de 2009 à 2011. Son matériel empirique sera pour partie fourni par la substance originale que constitue la négociation – vécue *in vivo* – de l'après 2012 et la réforme de l'aide publique au développement telles qu'elles seront observées en Allemagne, au Royaume-Uni et en France.

BIENS PUBLICS MONDIAUX ET OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

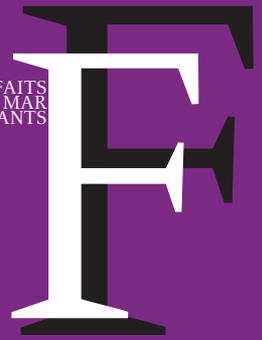
Dans le champ de la gouvernance des biens publics mondiaux, la fourniture des services essentiels (eau, assainissement, déchets, etc.) fait dorénavant l'objet d'un engagement collectif international, en particulier depuis l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement et la tenue du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002. Alors que dans les deux prochaines décennies deux milliards de personnes supplémentaires vont rejoindre les zones urbaines, la problématique du financement global des infrastructures dans un contexte d'urbanisation rapide, et particulièrement celle de

l'accès aux services urbains de base, interroge à juste titre l'ensemble de la communauté internationale.

Les modalités de financement de ces services et en particulier de partage des coûts restent, y compris dans les pays développés, un sujet de débat toujours vif dans un domaine dont les fonctionnements effectifs, notamment dans les pays en développement, sont paradoxalement mal connus. La Fondation de l'Iddri a ainsi choisi de lancer un projet de recherche sur le financement des services urbains d'eau potable et d'assainissement dans les pays en développement, avec l'objectif d'analyser les modalités de partage du coût global de long terme entre acteurs (consommateurs et contribuables principalement) et les dynamiques socio-politiques à l'origine de ces compromis. Différentes équipes de recherche sont mobilisées sous la coordination de l'Institut de recherche pour le développement (IRD). ■



Les deux défis globaux auxquels sont confrontés tant les pays riches que les pays émergents et les pays à bas revenu sont, selon Nicholas Stern : le changement climatique et la lutte contre la pauvreté.



L'IDDRI ET LA CHAIRE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE SCIENCES PO : NOUVELLES PERSPECTIVES DE RECHERCHE EN PARTENARIAT

DEPUIS QUE L'IDDRI est accueilli dans les locaux de Sciences Po (janvier 2008), un rapprochement s'est opéré avec les activités de la Chaire développement durable de l'IEP et une convergence a été recherchée avec les orientations générales retenues fin 2008 par la direction de Sciences Po. En a résulté un axe prioritaire « Politiques de la Terre », faisant directement écho aux travaux de la Chaire et de l'Id드리 autour du développement durable.

L'invention de l'expression « développement durable » exprime deux postulats et un pari. Deux postulats : (1) en dépit de la crise de l'environnement, la poursuite du développement humain est légitime et doit être recherchée dans les différentes régions du monde dans une perspective de coévolution avec la nature ; (2) la prise en compte des exigences de maintien des fonctions essentielles des systèmes naturels ne peut pas s'obtenir à la marge de processus inchangés de croissance démographique et économique et d'essor technologique, mais seulement par une transformation profonde du contenu physique des modes de développement. Le pari : l'humanité est capable d'organiser à temps le changement de trajectoire requis.

Aussi le développement durable appelle un changement de paradigme dans la manière de concevoir le développement économique et social ; ses finalités ; les modes de vie ; l'articulation entre l'économique et le social et entre la sphère marchande, les services collectifs, l'autoproduction et le tiers secteur ; les choix technologiques ; l'organisation territoriale ; la répartition des revenus et des patrimoines. Il appelle également à une intégration des exigences liées à la reproduction de l'environnement naturel au cœur

de l'activité économique et des choix de développement de façon à prendre en compte de nouvelles limites et de nouvelles raretés.

En dépit de l'adoption d'un grand nombre de textes internationaux depuis trente ans et d'un nombre encore plus grand de colloques et réunions internationales, les actions engagées n'ont pas enrayer les principaux phénomènes de dégradation, ni les évolutions les plus dangereuses pour les problèmes les plus graves que sont le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. Au contraire, on a pu noter une accélération des phénomènes en cours.

Bien que nombre d'experts, individuellement et au sein d'instances d'expertise collective, aient alerté sur les phénomènes en cours et les menaces graves qu'elles font peser, les réponses individuelles et collectives apportées jusqu'à présent sont très en retrait par rapport aux enjeux affichés. La connaissance ne suffit pas pour que se forge une volonté collective et que se modifient attitudes et comportements. C'est l'étude de cette interface entre la sphère de la connaissance et celle de l'action collective et des comportements qui constitue l'épine dorsale du programme.

Comment rendre compte de ce qui se présente comme une impuissance collective à agir à temps ? Peut-on identifier les composantes et le cheminement d'un déblocage face au changement de paradigme à opérer ?

Deux pistes de réflexion seront explorées. La première met en cause l'absence ou la défaillance de l'articulation entre connaissance et action collective

dans les domaines concernés, et ce en dépit de tout ce qui se dit et s'écrit sur la société de la connaissance. Elle désigne les institutions et les mécanismes de coordination économique comme la cible de la transformation à opérer. La seconde piste souligne les résistances actives aux changements, dont la nécessité est affirmée par les uns mais, de fait, contestée par les autres. Elle désigne comme cible les processus politiques sous-tendant les formes et les priorités de gouvernements dont on attend qu'ils assument la réflexivité sur les modes de développement. ■

LES AXES DU PROGRAMME À PARTIR DE 2009

>> Développement durable et gouvernance internationale : quelles nouvelles institutions promouvoir ? Quel contenu donner à l'exigence de justice internationale dans la gestion de biens publics mondiaux ?

>> Quel partage des responsabilités entre l'État, les entreprises et les ONG dans l'impulsion des changements de trajectoire à opérer ? Faut-il promouvoir ou renoncer aux instruments économiques (taxes incitatives, marchés de quotas) ?

>> L'innovation technique peut-elle être réorientée au service du développement durable ? Quelle est l'incidence des règles de propriété intellectuelle ?

>> Dans quelles directions faire évoluer les formes de développement urbain et au moyen de quelle gouvernance ?

Pour chacun de ces axes, le couple « obstacle/potentiels de transformation » structurera l'interrogation, de même qu'une attention particulière sera donnée à la vitesse des changements à opérer pour être au rendez-vous de la durabilité.

De façon transversale à ces axes thématiques, deux champs concrets seront privilégiés : le changement climatique et les ressources de la biodiversité.

LE COMMERCE ET LE CLIMAT

L'EUROPE a confirmé en décembre 2008 qu'elle prolongerait et approfondirait son effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre au-delà de 2012, quand bien même aucun accord multilatéral sur le changement climatique ne serait signé en décembre 2009, à Copenhague. Fixer unilatéralement un prix au CO₂ soulève de nombreux défis – les plus saillants étant ceux de la compétitivité des entreprises européennes soumises à l'obligation d'acheter des droits d'émission en Europe, et de la fuite de carbone par des délocalisations et/ou un accroissement des émissions à l'extérieur de l'Union européenne. Pour relever ces défis, l'Europe envisage divers mécanismes, notamment l'allocation gratuite de quotas d'émissions, ou des mesures d'ajustement aux frontières tel que l'achat de crédits d'émission par les importateurs européens. Ces mesures visent à réduire l'écart de coût créé

par le seul prix du carbone. Dans le monde post-2012, le commerce et le climat sont ainsi en Europe directement ou indirectement liés.

Les pays émergents comme la Chine, dont les bas coûts pourraient aggraver en Europe les problèmes de compétitivité et de fuite, voient dans le même temps le commerce et le climat également se lier. La responsabilité de la Chine dans ses propres émissions reste débattue par les officiels chinois, qui allèguent qu'une partie substantielle des émissions domestiques procède de la fabrication et la transformation de produits à destination de l'Europe, des États-Unis et du Japon. Les consommateurs de ces pays seraient donc les véritables « émetteurs ». Par ailleurs, la Chine met en place depuis deux ans des taxes à l'exportation sur les produits à haute intensité énergétique, dont l'effet escompté est de réduire les

exportations des produits énergivores tels que l'acier, l'aluminium ou le ciment et réorienter la structure de production de l'économie chinoise. Développement et efficacité énergétique se combinent, et donc encore une fois, le commerce et le climat.

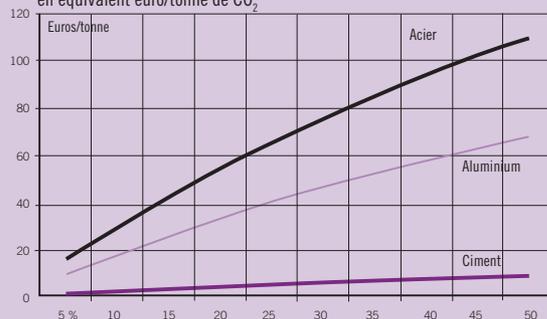
Dans ce contexte, l'Iddri a essayé de répondre à la question suivante : les mesures chinoises de restriction au commerce peuvent-elles être des substituts ou des compléments aux mesures d'ajustement unilatérales envisagées par l'Europe pour l'après-2012 ? L'objectif est de préciser dans quelle mesure l'agenda du développement et de l'efficacité énergétique chinois coïncide avec l'agenda climatique européen. L'étude a permis en particulier d'estimer l'équivalent des taxes à l'exportation chinoises sur des produits tels que l'aluminium, l'acier et le ciment, mesurées en termes de taxe sur le CO₂ émis par ces exportations. Les résultats, présentés sous la forme d'un *working paper*, montrent que le niveau de taxe mis en place sur l'acier et l'aluminium en Chine en 2007 est équivalent à une taxe de l'ordre de 20-30 euros par tonne de CO₂ (le cas du ciment est différent, l'équivalent prix du CO₂ étant très faible, de l'ordre de 4 euros). Soit la fourchette basse des prix attendus sur le marché européen des quotas entre 2012 et 2020.

Les politiques commerciales chinoises de restriction aux exportations, conçues dans une stricte finalité de développement économique et d'efficacité énergétique, dégagent ainsi un espace de discussion politique, un lieu de convergence possible entre objectifs climatiques (européens) et objectifs de développement (chinois), que les mesures européennes d'ajustement aux frontières renferment quelque peu, du fait en particulier du soupçon de protectionnisme que les partenaires de l'Europe nourrissent à son égard. ■

QUEL EST L'ÉQUIVALENT DES TAXES À L'EXPORTATION CHINOISES MESURÉ EN TAXES SUR LE CO₂ ÉMIS POUR LA PRODUCTION DES PRODUITS EXPORTÉS ?

Sur la base de l'énergie consommée pour la production de l'aluminium, de l'acier et du ciment en Chine, l'Iddri a converti le montant des taxes à l'exportation chinoises sur ces produits en « équivalent euro/tonne de CO₂ ». Le graphique ci-contre présente en abscisse les différents niveaux de taxe, et en ordonnée, l'équivalent euro/tonne de CO₂. Les

Estimation de la valeur des taxes à l'exportation en Chine en équivalent euro/tonne de CO₂



données correspondantes sont fournies dans le tableau ci-dessous. Après correction des émissions indirectes, il ressort que les niveaux de taxes à l'exportation en vigueur en Chine en 2007 (autour de 15 %) correspondent dans le cas de l'aluminium et de l'acier à un niveau de taxation du dioxyde de carbone de 20-40 euros par tonne, soit le niveau envisagé sur le marché européen d'échange de quotas d'émission durant la période 2012-2020. La Chine « taxerait » donc le CO₂ émis pour ses exportations d'acier et d'aluminium à un niveau comparable à ce qu'envisage de faire payer l'Union européenne à ses industries, le ciment faisant exception, « sous-taxé » selon nos estimations.

Coût		5 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %
Équivalent	acier	15,72	30,01	43,06	55,02	66,03	76,19	85,59	94,33	102,46	110,05
	aluminium	9,71	18,54	26,6	33,99	40,79	47,07	52,88	58,27	63,3	67,99
	ciment	1,28	2,44	3,5	4,47	5,36	6,19	6,95	7,66	8,32	8,94

LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES (IPBES)

EN APPUI à la mission confiée par Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à Laurence Tubiana, l'Iddri a apporté son concours à l'avancement du processus international visant à créer une Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (Intergovernmental science-policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, IPBES), qui pourrait être, pour l'évaluation de la biodiversité, l'équivalent du GIEC. Cette plateforme intergouvernementale devrait répondre à quatre objectifs :

- réaliser un certain nombre d'évaluations de la biodiversité à l'échelle sub-régionale et à l'échelle globale ;
- traiter des questions émergentes en synthétisant l'expertise existante ;
- identifier les questions de recherche importantes pour la biodiversité et répondre aux demandes d'informations des décideurs publics et des questions émanant des organisations intergouvernementales et des accords multilatéraux ;
- renforcer les capacités d'évaluation scientifique de la biodiversité dans les pays en développement.

Après avoir concouru à rapprocher et faire converger sous le vocable d'IPBES, les initiatives découlant respectivement de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM)

et de l'IMoSEB (Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité), notamment lors d'un séminaire international qu'il a organisé à Paris fin février 2008, l'Iddri a apporté un soutien technique au PNUE pour l'élaboration de documents de travail préparatoires à la conférence de Putrajaya (Malaisie), première conférence consultative sur le projet IPBES. La conférence a fait apparaître d'une part le besoin de mener une analyse des lacunes actuelles dans l'interface entre science et politique (« Gap analysis ») et d'autre part de formuler plus clairement la vision qu'on peut avoir de cette future plate-forme, de son mandat et de son mode opératoire.

Conformément aux décisions prises dans le cadre du 25^e Conseil d'administration du PNUE à la suite de la conférence de Putrajaya, une seconde conférence consultative devrait avoir lieu en 2009.

Les décisions finales devront être prises en 2010, Année internationale de la biodiversité, au cours de laquelle la Communauté internationale (CDB et Assemblée générale des Nations unies) fera le bilan de l'Objectif 2010 et devrait adopter de nouvelles mesures

relatives à la conservation de la biodiversité, à son utilisation durable et à son partage équitable. La mise en place de l'IPBES pourrait constituer l'un des éléments de ce paquet si les objections d'un certain nombre de pays reçoivent d'ici là une réponse appropriée. Une des questions vives est celle de la place qui devra être faite à la CDB dans le portage du futur Panel. Certains pays voient le Panel créé comme organe subsidiaire au sein de la CDB, là où d'autres pays défendent un statut garantissant l'indépendance du Panel. ■

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- **Janvier 2005** : Conférence internationale *Biodiversité : sciences et gouvernance* à Paris, appel à la création d'un panel international d'experts sur la biodiversité ;
- **Novembre 2007** : Déclaration de Montpellier issue du processus de consultation IMoSEB : le PNUE est invité à prendre l'initiative d'une conférence intergouvernementale en vue de mettre en place le Panel ;
- **Mai 2008** : la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, à Bonn, valide la démarche du PNUE et invite les pays membres de la Convention à apporter leur concours ;
- **Novembre 2008** : Putrajaya (Malaisie), première conférence consultative sur la mise en place de l'IPBES organisée par le PNUE.

15-18 janvier 15^e réunion
des Parties contractantes
de la Convention de Barcelone
à Almeira (Espagne).
>>> Adoption du protocole
sur la gestion intégrée des zones
côtières.

PRO GRAMMES

4-8 février 3^e congrès mondial
des réserves de biosphère
du programme Man and the
Biosphere (MAB) de l'Unesco à
Madrid (Espagne).

>>> Adoption d'un plan d'action
de cinq ans en vue de faire
des réserves de biosphère les
principaux sites consacrés
au développement durable à
l'échelle internationale.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATU

LES RECHERCHES MENÉES ces dernières années mettent en avant le rôle joué par la biodiversité dans le bien-être humain. Son érosion a de nombreux effets négatifs en matière de sécurité alimentaire, de vulnérabilité au changement climatique, de sécurité énergétique, d'accès à l'eau et aux matières premières indispensables, ou de développement des activités récréatives. Cette réalité se traduit par la notion de « service écosystémique », qui inclut le traitement et recyclage de l'eau, la conservation des sols productifs, la résistance face aux invasions de nuisibles, la pollinisation des plantes, la reproduction des ressources halieutiques, la régulation du climat... Or l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire* (EM, 2005) montre que pratiquement tous les écosystèmes ont déjà été transformés, souvent radicalement, par l'activité humaine, et que beaucoup continuent à être convertis ou appauvris. Ainsi, la perte de biodiversité a été plus rapide au cours des cinquante dernières années qu'à n'importe quelle autre période précédente de l'histoire humaine, et ne montre aucun signe de ralentissement.

En 2008, le programme biodiversité de l'Iddri a été largement réorganisé afin de mieux couvrir l'agenda international tout en gardant vis-à-vis de l'actualité une distance nécessaire pour mener des travaux de fond sur plusieurs sujets clés. Alors que ces dernières années, l'accent avait été mis sur la prise en compte des savoirs locaux, le partage des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques et la gouvernance des forêts tropicales, le développement de l'Iddri a entraîné une réorganisation de ses activités biodiversité autour de quatre grands thèmes.

GOVERNANCE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

Si les enjeux de la gouvernance internationale de la biodiversité tendent à être maintenus dans l'ombre de la négociation climat pour différentes raisons, plusieurs dossiers cruciaux sont cependant en cours de discussion dans les enceintes concernées. L'Iddri a cette année porté son attention sur deux d'entre eux.

D'abord, il a été sollicité par différentes institutions nationales et internationales pour apporter un soutien actif à l'étude de la faisabilité et au dialogue international relatifs à la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), appelée à devenir en quelque sorte le « GIEC de la biodiversité » (lire « Fait marquant », p. 11).

Ensuite, dans la continuité des dernières années, l'Iddri a animé un projet en accompagnement des négociations concernant le futur traité international sur l'accès et le partage des avantages, devant être adopté lors de la Conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (CDB) en 2010. Outre un suivi étroit de la négociation, l'Iddri a travaillé avec des entreprises utilisatrices de ressources génétiques, notamment celles issues du secteur pharmaceutique. Il s'agissait de mieux cerner leurs pratiques, de débattre avec elles de la construction de leurs positions dans la négociation, et d'alimenter cette dernière par une connaissance plus fine des enjeux industriels.

ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ

Le recours croissant à la notion de services écosystémiques conduit généralement au constat que le coût et les bénéfices qui en sont retirés ne sont pas suffisamment pris en

20-21 mars Séminaire international « Vers une nouvelle gouvernance de la haute mer » organisé à l'initiative de l'Iddri à Monaco.
>>> Rencontre d'experts internationaux pour définir des perspectives pour une nouvelle gouvernance de la biodiversité en haute mer.

7-11 avril Forum mondial sur les océans, les côtes et les îles à Hanoi (Vietnam).
>>> Rassemblement de tous les acteurs (gouvernements, agences de développement, experts, entreprises et ONG) pour initier de nouveaux partenariats pour une gestion durable des océans. Participation de Raphaël Billé de l'Iddri à diverses sessions et tables rondes.

19-30 mai 9^e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique à Bonn (Allemagne).
>>> Lancement de la négociation d'un accord contraignant sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages générés par leur utilisation.

5-14 octobre 4^e Congrès mondial de la Nature de l'UICN à Barcelone (Espagne).
>>> Rassemblement de divers acteurs – représentants du secteur privé, d'universités, d'ONG, de gouvernements et de groupes indigènes – qui soulignent la dimension économique de l'érosion de la biodiversité. L'Iddri organise un atelier sur la haute mer, et Laurence Tubiana, Lucien Chabason et Raphaël Billé participent à diverses sessions du congrès.

RELLES

compte par les acteurs publics et privés. Pour y remédier, de nombreux prescripteurs – bien au-delà du cercle des économistes – encouragent d'une part à développer des mécanismes de paiements pour services écosystémiques (PSE), d'autre part à mettre un prix, une valeur monétaire sur les écosystèmes. Mais si les approches économiques de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité ont aujourd'hui le vent en poupe (dans le sillage notamment de l'étude menée par Pavan Sukhdev), elles s'appuient sur une histoire déjà longue de plusieurs décennies. Alors que plusieurs exemples d'évaluation économique ou de mise en place de PSE sont disponibles à travers le monde depuis les années 1970, le fait qu'ils soient restés relativement confidentiels – en tous cas exceptionnels – appelle à étudier en détail les avantages autant que les inconvénients et obstacles théoriques et pratiques à leur éventuelle généralisation. En 2008, l'Iddri a fourni un effort particulier sur ces questions, qui resteront un axe majeur de ses réflexions.

Une étude a été menée en partenariat avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Unescap) sur les mécanismes de paiement pour services écosystémiques. Sur la base d'une analyse détaillée du cas du Vietnam, un cadre méthodologique a été développé qui vise à soutenir les gouvernements nationaux dans leurs efforts pour mettre en place des PSE.

Par ailleurs, un important projet de recherche a été lancé sur le rôle des évaluations économiques de la biodiversité et des services écosystémiques dans les processus de décision, publics ou privés. En effet, outre des enjeux méthodologiques dont on peut douter qu'ils seront un jour résolus de manière définitive, le rôle que ces évaluations occupent

réellement dans les processus de décision (en matière d'aménagement, de choix d'infrastructures, de protection de la nature...) et de négociation (y compris pour la mise en place de PSE) demeure assez mystérieux. En partenariat avec des entreprises privées, organismes publics et ONG, l'Iddri s'est donc donné pour objectif de documenter et d'analyser les ressorts de la mobilisation de ces « chiffres » par différentes catégories d'acteurs, sur la base d'études de cas fouillées ouvrant la voie à des généralisations quant à leur utilité, à leur potentiel de développement et aux conditions de leur utilisation.

GESTION DES OcéANS ET DES ZONES CÔTIÈRES

R

égie par un principe de liberté depuis le XVII^e siècle et les travaux de Grotius, la haute mer constitue l'espace le moins connu et le moins exploré à ce jour. Pourtant, biens publics mondiaux par excellence, la haute mer et sa biodiversité apparaissent aujourd'hui de plus en plus menacées par l'intensité et la diversité des pressions anthropiques. Sur la base d'un état des lieux approfondi, l'Iddri s'est engagé dans les différents processus en cours au niveau international, en organisant le séminaire de Monaco en mars puis en diffusant ses résultats dans différentes enceintes, apportant ainsi son concours aux avancées encore marginales mais néanmoins encourageantes qui ont marqué l'année (lire « Fait marquant » p. 16). À une échelle régionale, l'Iddri a également pris part à l'initiative informelle conduite par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur la gouvernance de la Méditerranée. L'objectif est d'aboutir à l'instauration d'un régime de protection renforcée de cette mer semi-fermée, notamment dans les espaces de haute mer. En matière littorale, l'Iddri a fait des réflexions sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) un axe central de son programme biodiversité. Ainsi, un effort particulier est porté sur le soutien au processus devant mener à l'entrée en vigueur du protocole GIZC en Méditerranée (adopté

11-12 novembre Conférence inaugurale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), à Putrajaya (Malaisie).

>>> Rencontre de 96 pays et de 30 organisations internationales qui donnent mandat au directeur du PNUE de présenter l'IPBES lors du Forum ministériel global pour l'environnement en février 2009.

25 novembre Conférence-débat « L'économie des écosystèmes et la biodiversité » organisée par l'Iddri à Paris (France).

>>> Pavan Sukhdev présente son rapport intérimaire qui évalue les coûts de la perte de biodiversité et de la dégradation des services écosystémiques.

18-19 décembre Colloque international sur la Gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée à Nice (France) dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

>>> Gouvernements, pouvoirs publics locaux, gestionnaires, acteurs de terrains et ONG se rencontrent afin de proposer des orientations d'action en faveur

d'un développement d'initiatives pérennes et réellement intégrées pour stopper la perte de la biodiversité méditerranéenne. Raphaël Billé et Julien Rochette y représentent l'Iddri, qui a préparé les documents de cadrage des ateliers « Tourisme durable » et « La GIZC face au changement climatique ».

par les parties contractantes à la Convention de Barcelone en janvier 2008) et sur la préparation de sa mise en œuvre (lire « Fait marquant » p. 15). Dans la même perspective, l'Iddri participe à un projet de l'École française de Rome sur l'urbanisation des littoraux méditerranéens et le maintien des espaces ouverts (agricoles et naturels).

FORÊTS

S'il est admis depuis plusieurs décennies que les forêts – tropicales en particulier – contiennent une part significative de la biodiversité mondiale, leur rôle dans la fourniture de divers services écosystémiques, dont ceux liés au climat, est désormais fortement mis en avant. 2008 a représenté une année de transition dans la manière dont l'Iddri traite les questions qui y sont liées.

Auparavant, l'Iddri avait privilégié un travail sur le rôle des normes privées dans la gestion des forêts, pour mieux comprendre comment les dispositifs émergents de normalisation et de certification privés participent au traitement des problématiques globales du développement durable dans un nombre croissant de secteurs (forêt bien sûr, mais aussi agriculture, pêche, tourisme, mines...). Ces travaux, conduits en collaboration avec le Cirad, ont fait apparaître le rôle des États dans la diffusion des formes de gouvernance privées (en relais de l'impulsion donnée par les ONG internationales), ainsi que la portée limitée de ces dispositifs du fait d'une réappropriation/réinterprétation nationale des normes dans le cadre des politiques publiques nationales.

Tout en suivant ces travaux désormais menés au sein même du Cirad, l'Iddri porte aujourd'hui son attention sur trois points : (i) les répercussions sur la préservation de la biodiversité des mécanismes de lutte contre la déforestation négociés dans le cadre de la convention climat ; (ii) l'analyse économique des divers services écosystémiques fournis par les forêts ; (iii) les enjeux liés à la concurrence entre agriculture et forêt pour l'usage des sols au niveau mondial.

LA « SUKHDEV REVIEW » SUR L'ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Le ministère allemand de l'Environnement et la Commission européenne, associés à d'autres partenaires, ont lancé en 2007 une initiative conjointe pour attirer l'attention sur les bénéfices économiques globaux de la biodiversité, et sur le coût estimé de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes. Pavan Sukhdev a été chargé de la diriger avec le soutien d'un groupe de travail constitué d'experts internationaux de premier plan. Cette étude évalue les coûts de la perte de la biodiversité et de la dégradation des services écosystémiques, et les compare avec les coûts et bénéfices de leur conservation et de leur utilisation durable.

Alors que le parallèle avec la *Stern Review* sur l'économie du changement climatique est tentant, les enjeux sont en réalité assez différents. L'Iddri a donc invité Pavan Sukhdev en novembre afin de soumettre son rapport intérimaire à un débat critique approfondi sur la structure du problème (changement climatique d'un côté, biodiversité de l'autre), l'organisation respective des communautés scientifiques et militantes associées, l'état de l'art de la science économique, la façon dont les acteurs s'approprient et utilisent l'information économique, etc. ■

« Ainsi, la perte de biodiversité a été plus rapide au cours des 50 dernières années qu'à n'importe quelle autre période précédente de l'histoire humaine, et ne montre aucun signe de ralentissement.

LE PROTOCOLE SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES EN MÉDITERRANÉE

LE LITTORAL méditerranéen est menacé par la diversité et l'intensité des pressions anthropiques. Deux phénomènes caractérisent l'urbanisation récente des États méditerranéens : la « littoralisation » d'une part, la concentration de la population dans de vastes métropoles d'autre part. Accompagné d'une industrialisation rapide et d'un développement intensif du secteur primaire, ce facteur démographique est renforcé par une fréquentation touristique unique au monde et toujours en forte croissance. Conjugés, ces phénomènes ont des conséquences majeures sur le fonctionnement des écosystèmes littoraux, entraînant la dégradation, la raréfaction voire la disparition de certains milieux et espèces. Ces tendances suscitent en outre de nombreux conflits entre des activités en concurrence pour l'usage d'espaces et de ressources limités. Elles soulèvent enfin des questions fondamentales de compatibilité entre des aspirations fortes à un développement économique encore fort inégal, et des exigences de préservation de la biodiversité et des services écosystémiques associés.

Adopté en janvier 2008 dans le cadre du « système de Barcelone » (voir encadré), le protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en Méditerranée vise précisément à mieux encadrer le développement des littoraux méditerranéens et à inciter les États à protéger l'exceptionnelle biodiversité qu'ils abritent. Il constitue le premier instrument juridique supra-étatique au monde visant spécifiquement la gestion des zones côtières. Jusqu'alors en effet,

les littoraux sont restés réglementés de manière fragmentaire par le droit international : tantôt ils ont bénéficié, de manière incidente, des protections établies par des textes de portée, matérielle ou géographique, plus large, tantôt une activité, un milieu ou une espèce propres à la zone côtière se sont trouvés réglementés de manière sectorielle. Parallèlement, les rares instruments visant à dépasser les politiques sectorielles et à orienter les systèmes nationaux de gestion vers plus d'intégration sont restés cantonnés dans le champ de la *soft law*. Le protocole GIZC constitue donc un instrument novateur qui dépasse le simple cadre des recommandations au profit d'obligations juridiques contraignantes, bouleverse le champ traditionnel de la coopération interétatique, et s'invite dans des domaines jusque-là régis par les seuls droits internes.

L'Iddri a suivi le processus d'élaboration du protocole avant de s'impliquer, dès son adoption début 2008, dans le soutien à sa future mise en œuvre. Ainsi, l'Iddri a joué un rôle important dans le déroulement du colloque international sur la GIZC en Méditerranée, organisé à Nice en décembre dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, pour favoriser sa signature et sa ratification. Afin de mettre en évidence l'intérêt du protocole face aux grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux du bassin méditerranéen, l'Iddri a préparé puis mis en discussion deux

documents de cadrage, consacrés respectivement à l'utilité du protocole pour l'adaptation au changement climatique et pour le développement d'un tourisme durable (deux champs de recherche et d'action par ailleurs investis par l'Iddri).

Le protocole étant susceptible d'entrer en vigueur relativement rapidement (dès ratification par six Parties), les enjeux de sa future mise en œuvre doivent être éclairés au plus tôt. L'Iddri, en étroite collaboration avec divers acteurs méditerranéens, a donc développé un projet visant à déterminer l'impact du protocole sur le droit des zones côtières au niveau national et à analyser dans quelle mesure cet instrument permet des améliorations plus larges et concrètes de l'intégration des systèmes de gestion des littoraux méditerranéens. ■

LE SYSTÈME DE BARCELONE

Depuis plus de trente ans, la mer Méditerranée dispose d'un système juridique propre, fruit d'une coopération entre les vingt-deux États et territoires bordant cette mer semi-fermée. Dès 1975 a été élaboré le Plan d'action pour la Méditerranée, suivi de l'adoption de la Convention dite « de Barcelone » pour la protection de la Méditerranée. Aujourd'hui, des protocoles sectoriels mettent en œuvre les principes généraux établis par la Convention dans sept domaines stratégiques : les immersions, la coopération en cas de situations critiques, la pollution tellurique, les aires marines protégées, les activités *off shore*, le transport de déchets dangereux et, depuis peu, la gestion intégrée des zones côtières.

LA GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ EN HAUTE MER

LA GOUVERNANCE des mers et des océans bénéficie d'un cadre juridique d'ensemble résultant de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), entrée en vigueur en 1994. Toutefois, la multiplication des accords spécifiques ou régionaux – tels que les conventions globales à vocation spécifique, les accords de mers régionales ou les accords régionaux de pêche – rendent l'architecture globale complexe pour une efficacité limitée.

LE CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE, BARCELONE, 5-14 OCTOBRE 2008

Réunissant plus de 8000 participants – représentants des gouvernements, d'ONG, d'universités, du secteur privé et de groupes indigènes – le Congrès mondial de la nature organisé par l'UICN s'est réuni à Barcelone début octobre. Si les débats ont notamment mis l'accent sur la dimension économique de l'érosion de la biodiversité, la haute mer a également été au centre des attentions : ainsi, plusieurs ateliers, dont celui co-organisé par l'Iddri, ont été spécialement consacrés à cet espace tandis que les membres de l'UICN ont adopté une résolution encourageant États et institutions internationales à œuvrer davantage pour sa conservation et son utilisation durable.

DES AVANCÉES ENCOURAGEANTES EN 2008

Bénéficiant traditionnellement d'une attention limitée dans les enceintes de la Convention sur la diversité biologique, la haute mer a fait l'objet, lors de la Conférence des parties de Bonn en mai, d'une décision importante ouvrant la voie à la mise en place d'aires marines protégées. Trois mois plus tard et après deux ans de négociation, les États membres de la FAO sont venus au secours des grands fonds en adoptant des lignes directrices pour la protection des poissons d'eau profonde et de leurs habitats.

Or, la gestion de la biodiversité marine est devenue un enjeu crucial, en particulier en haute mer. Celle-ci représente près de 64 % de la surface totale des mers et océans, et est aujourd'hui de plus en plus menacée par le développement et l'intensification des activités humaines. De ce fait, l'Iddri s'est impliqué depuis 2006 dans les débats sur le statut juridique et politique de la haute mer, l'articulation entre les catégories d'actes régissant cet espace et ses ressources et la coordination entre les institutions internationales compétentes.

L'Iddri a ainsi confié en 2006 au Centre de droit maritime et océanique (CDMO) de l'Université de Nantes la réalisation d'un état des lieux de la gouvernance de la biodiversité en haute mer, et a réuni différentes parties prenantes afin de discuter des termes de références de cette étude (mars 2006) et de discuter du développement d'un programme de recherche coordonné par l'Iddri. Le rapport final réalisé par le CDMO est venu confirmer, en le précisant, le diagnostic d'inadéquation du dispositif actuel aux multiples menaces pesant désormais sur la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationales et a fourni les bases intellectuelles du Séminaire international « Vers une nouvelle gouvernance de la biodiversité en haute mer ». L'Iddri a organisé ce séminaire les 20 et 21 mars 2008, à Monaco afin d'envisager des voies nouvelles pour une gestion durable, en partenariat avec la Fondation Prince Albert II de Monaco, l'Agence nationale des aires marines protégées, le Fonds français pour l'environnement mondial et le CDMO. Cet événement a réuni une centaine d'experts provenant d'organisations internationales, d'administrations nationales, d'organisations non gouvernementales, de centres

de recherche et du secteur privé. Il a permis de préciser des perspectives – juridiques, économiques, institutionnelles et politiques – qui ont ensuite été débattues lors des principaux rendez-vous internationaux en la matière. Ainsi, les conclusions du séminaire de Monaco ont fait l'objet d'une première discussion lors du Forum global sur les océans, les côtes et les îles organisé à Hanoi (Vietnam) en avril. De plus, lors du Congrès mondial de la nature (lire encadré), l'Iddri a co-organisé, aux côtés du Natural Resources Defense Council, du Bureau européen pour la conservation et le développement et d'Ecowatch, un atelier spécialement consacré à la gouvernance de la haute mer. Enfin, l'Iddri a apporté sa contribution aux débats de l'atelier de Singapour (« Enjeux de gestion et options politiques ») puis au colloque international de Brest organisé dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne. Finalement, l'année 2008 a été marquée par une multiplication des rencontres internationales consacrées à la haute mer qui traduit indubitablement une mobilisation croissante de beaucoup des acteurs concernés. Deux percées, timides mais notables, ont d'ailleurs été réalisées au cours de cette année (lire encadré). Pourtant, l'avenir de cette zone aux richesses largement inexplorées reste incertain. Alors que les problèmes sont aujourd'hui bien identifiés et que les voies à suivre se précisent progressivement, l'Iddri s'attachera en 2009 et au-delà à favoriser la mise en place des conditions permettant des avancées concrètes pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en haute mer. ■

15 janvier Conférence débat « Après Bali : quelles perspectives ? », à Paris (France).

>>> Le Dr Rajendra K. Pachauri, Prix Nobel de la Paix 2007 et président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) donne une conférence à l'invitation de Sciences Po. Laurence Tubiana modère le débat en présence de Nathalie Kosciusko-Morizet et Nicolas Hulot.

PRO GRAMMES

16 avril Atelier de haut niveau sur les approches sectorielles organisé par l'Iddri en partenariat avec le gouvernement français à Paris.

>>> Réunion des experts, ONG, représentants du secteur privé et des délégués des pays participant à la 3^e réunion du MEM (Major Economies Meeting) pour permettre un échange de vues sur les conditions politiques de l'intégration de ces approches dans un accord international sur le climat, devant être adopté à Copenhague en décembre 2009.

CLIMAT

LE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL a continué de représenter en 2008 un champ d'investigations, de réflexions et de dialogue primordial de l'Iddri, alors même que l'actualité politique a rejoint les axes de travail de ce programme climat. Au-delà de l'importance même du défi que représente le changement climatique, les réponses envisagées pour y faire face sont emblématiques des stratégies environnementales élaborées dans un contexte d'incertitudes (ampleur du changement, conséquences, impact des mesures envisagées, etc). Les avancées de l'expertise scientifique grâce au GIEC et de la gouvernance politique au sein de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) font du changement climatique un avant-poste de la gouvernance mondiale de l'environnement.

L'Iddri a ainsi orienté son programme climat autour de quatre axes principaux : (i) gouvernance mondiale du climat ; (ii) vers une société sobre en carbone ; (iii) climat et politiques de développement ; et (iv) vulnérabilité, risque et adaptation.

GOVERNANCE MONDIALE DU CLIMAT

En 2008, le thème de la gouvernance mondiale du climat est sorti des cercles d'experts pour devenir un sujet d'intérêt pour le grand public. L'adoption du plan d'action de Bali lors de la Conférence des parties en décembre 2007 a engagé un cycle de deux ans de négociations internationales en vue d'un accord nécessaire pour donner suite au protocole de Kyoto. Les enjeux majeurs de cette négociation portent sur le renforcement des politiques de réduction des émissions dans les pays développés (et le retour des États-Unis dans le jeu), la nécessité d'engager rapidement des actions ambitieuses dans les principaux pays émergents, et d'accompagner les pays les plus démunis face aux impacts inévitables du changement climatique. En 2008, l'Iddri s'est plus particulièrement investi sur :

la question des approches sectorielles pour l'implication des économies émergentes dans la gouvernance mondiale du climat (lire « Fait marquant » page 20) et la prise en compte de la lutte contre la déforestation dans les pays tropicaux. Sur ces deux thèmes, l'Iddri a ainsi réalisé les études de fond pour l'initiative *Breaking the Climate Deadlock* de Tony Blair.

L'Iddri a également publié avec ONF-International une revue générale des enjeux clés de la négociation pour les besoins du groupe de dialogue français sur les forêts tropicales et du groupe d'experts gouvernementaux européens sur l'usage des sols, et a organisé fin octobre à Paris un atelier international d'experts sur le financement des actions de lutte contre la déforestation et le lien avec les marchés du carbone, ainsi qu'un atelier de recherche sur les facteurs démographiques et technologiques de la déforestation, en partenariat avec le Cerdi à Clermont-Ferrand.

Afin d'instaurer un dialogue entre les différents acteurs, structurer les débats, et faire émerger des propositions concrètes pour alimenter les propositions européennes, l'Iddri a animé en appui au travail de la Présidence française de l'UE deux groupes d'échange informels français en parallèle aux groupes de négociation sur le financement et sur les technologies. Ces groupes ont permis de rassembler des représentants des ministères concernés (MEEDDAT, MAEE, Minefi) et autres agences d'État (Caisse des dépôts et consignations, Ademe), des entreprises (EDF, Lafarge, Suez, Veolia), des ONG (WWF, RAC), et des universités (Sciences Po, HEC, École des Mines). L'Iddri a ainsi organisé plusieurs rencontres de négociateurs européens et développé les activités coopératives au sein de son réseau international de *think tanks*.

En lien plus étroit avec le processus de négociation international, l'Iddri héberge depuis 2008 et apporte son soutien à Michael Zammit Cutajar, président du groupe

17 avril Première réunion conjointe du Dialogue américain sur le climat et du Dialogue européen sur le climat et l'énergie organisé par l'Iddri et le CCAP (Center for Clean Air Policy) à Paris (France).

>>> Rencontre des représentants de grandes entreprises, des négociateurs des États membres, des ONG, des représentants de la Commission

européenne et de centres de recherche et d'analyse politique afin de dégager les points de convergence et de divergence entre les politiques nationales américaine et européenne.

17 avril Troisième réunion du Major Economics Meeting (MEM) à Paris (France).

>>> Réunion des pays les plus émetteurs. Laurence Tubiana présente les conclusions et recommandations dégagées lors de l'atelier organisé par l'Iddri sur les approches sectorielles. Sur ce point, la réunion conclut que les approches sectorielles ne doivent pas se substituer

aux engagements chiffrés de limitation et de réduction des émissions de GES des pays industrialisés, mais être complémentaires des mesures pour les atteindre.

de travail *ad-hoc* sur l'action à long terme sous la Convention climat (AWG-LCA). Ce soutien porte à la fois sur la substance (veille stratégique, analyse, propositions sur les différents blocs de négociations), et la facilitation de son travail diplomatique (organisation de rencontres bilatérales et dialogue avec les négociateurs clés autour des éléments politiques essentiels de l'accord à Copenhague).

Enfin, l'Iddri a lancé à l'automne 2008 le « Club de Copenhague », qui réunit régulièrement les partenaires industriels et institutionnels de son programme climat pour partager l'information récente et faire le point sur l'avancée des négociations internationales.

VERS UNE SOCIÉTÉ SOBRE EN CARBONE

Cet axe de travail vise à étudier les scénarios à long terme compatibles avec une réduction des risques d'effets extrêmes de changement climatique et, sur cette base, à susciter le débat sur les choix technologiques et sociétaux requis, les trajectoires appropriées, les instruments de politiques publiques et la conduite du changement.

Le dialogue européen engagé par l'Iddri depuis plusieurs années s'est conclu en 2008 avec l'adoption du paquet Climat Énergie en décembre (lire « Fait marquant » page 21). En parallèle de cette réflexion, et avec le soutien de l'European Climate Foundation, l'Iddri a pris l'initiative d'organiser des sessions d'appui technique pour les journalistes concernés par la couverture de la négociation du paquet Climat Énergie couvrant cinq sujets majeurs de la négociation : (i) Compétitivité et fuites de carbone ; (ii) Passage de 20 % à 30 % de réduction des émissions de GES en cas d'accord international ; (iii) Utilisation du revenu de la vente aux enchères des quotas ; (iv) Capture et stockage du CO₂ ; et (v) Lien avec les forêts et les espaces naturels. L'initiative « *Scénarios sous contrainte carbone : quels enjeux industriels ?* », portée conjointement depuis 2004 par l'Iddri et l'association Entreprises pour l'Environnement (EpE), a produit ses résultats en 2008. La valorisation de ces résultats a été initiée lors d'un *side event* organisé dans le cadre de la conférence de la CCNUCC de Poznan en décembre. Grâce à une plateforme de modélisation hybride innovante et à un dialogue itératif entre chercheurs et industriels, cette initiative a permis de dégager

un ensemble de résultats concernant tant les politiques climatiques en général que la réponse économique des secteurs industriels – en particulier la sidérurgie, la production d'aluminium, de ciment et de verre plat, ainsi que le secteur de l'énergie.

D

ans la même perspective, une étude sur un scénario de réduction par quatre des émissions de CO₂ dans le secteur résidentiel en France en 2050 est en cours de finalisation. Elle a été réalisée dans le cadre du Club ingénierie, prospective, énergie et environnement (CLIP) animé par l'Iddri, qui réunit des représentants institutionnels, des centres de recherche et des entreprises. Cette étude fournit une analyse des gisements de maîtrise de l'énergie dans le parc de logements en référence aux objectifs dessinés par le « Grenelle de l'environnement » et en détaille les conditions de mise en œuvre.

CLIMAT ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Pour les pays du Sud, climat et développement sont indissociables. Les pays émergents, qui sont aujourd'hui à l'origine de la majorité de la croissance des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, ne s'engageront sur des objectifs quantifiés de maîtrise de leurs émissions que s'ils parviennent à faire converger leurs priorités de développement avec les préoccupations environnementales. Une meilleure compréhension des politiques nationales envisageables dans ces pays, et l'importance d'intervenir en amont des choix d'infrastructures urbaines à bas contenu carbone – alors même que ces pays connaissent un rythme d'urbanisation très rapide – guident les travaux de l'Iddri dans ce domaine.

Une thèse, cofinancée par l'Ademe et l'Iddri, évalue la pertinence d'un renforcement de la réglementation thermique dans le secteur résidentiel en Chine et analyse les instruments de politiques publiques pouvant accompagner

21-27 août Pourparlers d'Accra (Ghana) sur le changement climatique.

>>> Dernière échéance avant la conférence de Poznan de décembre 2008 qui aboutit notamment à la création d'un groupe de contact portant sur « l'apport de technologies et de financements, y compris les considérations liées aux arrangements institutionnels » sous l'AWG-LCA.

1-12 décembre 14^e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique à Poznan (Pologne).

>>> Dernier grand rendez-vous climatique de l'année qui confirme la difficulté de la tâche à venir avant de parvenir à un accord significatif en décembre 2009 à Copenhague.

Participation de l'Iddri à la conférence avec notamment l'organisation de tables rondes sur « les transitions industrielles pour la décarbonisation de l'économie européenne » ou « le financement de la lutte contre la déforestation ».

ce durcissement des normes. Une étude a également été conduite sur les politiques d'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Une contribution au dialogue entre les sociétés civiles européennes et indiennes sur la question de la sécurité énergétique et climatique a permis de mettre en relief les opportunités de coopération dans ce domaine.

L'efficacité énergétique et le développement urbain sont également au cœur d'une *Task Force* lancée en 2008 dans le cadre du Conseil chinois de coopération internationale sur l'environnement et le développement (CCICED), co-animé par Laurence Tubiana et le Pr. Jiang Yi de l'université de Tsinghua. Cette *Task Force* rassemble des équipes de l'université de Tsinghua et de l'Académie des sciences du transport ainsi que plusieurs experts internationaux. Elle a pour vocation de proposer des recommandations politiques au gouvernement chinois en vue de maîtriser la consommation énergétique des villes chinoises.

VULNÉRABILITÉ, RISQUE ET ADAPTATION

L'adaptation au changement climatique n'a fait irruption que tardivement sur la scène climatique internationale. Aujourd'hui cependant, elle fait l'objet d'une attention croissante à tous les niveaux, depuis l'échelle locale jusqu'à celle de la négociation sur l'après-2012. L'Iddri fournit sur cette question un effort important depuis plusieurs années, qui associe dynamiques anthropiques et environnementales, approfondissements conceptuels et études de cas, recherche et dialogue avec les acteurs. L'objectif est triple :

- Contribuer à affiner les connaissances scientifiques sur la vulnérabilité et l'adaptation ;
- Promouvoir la mise en œuvre de stratégies d'adaptation pragmatiques et contextualisées, à différentes échelles spatiales et temporelles ;
- Nourrir les négociations internationales de ces travaux de fond.

Outre une participation active à la Conférence des parties de Poznan en décembre 2008, l'Iddri a poursuivi ses activités dans ce domaine notamment par son implication forte dans deux projets en cours :

- Circe (*Climate Change and Impact Research : The Mediterranean Environment*), projet européen consacré aux

impacts du changement climatique en Méditerranée et aux stratégies d'adaptation, dont l'Iddri coordonne les recherches en sciences économiques et sociales, principalement celles consacrées aux « politiques induites ». Une attention particulière est portée au secteur touristique et aux territoires sur lesquels il se développe.

- INVULNERABLE, qui vise à créer les conditions d'un dialogue entre la communauté scientifique et le secteur privé sur les scénarios de changement climatique et leurs impacts industriels. Les premiers résultats du projet ont été publiés sous la forme de fiches synthétiques qui présentent des séries de données de tableau de bord afin d'informer le pilotage stratégique des activités industrielles.

Enfin, l'Iddri a porté les résultats de ces travaux dans différentes arènes internationales – essentiellement méditerranéennes en relation étroite avec le Plan Bleu. ■



Le Dialogue européen engagé par l'Iddri depuis plusieurs années s'est conclu en 2008 avec l'adoption du paquet Climat Énergie en décembre.

LES ACCORDS SECTORIELS

LES DISCUSSIONS sur les approches sectorielles ont occupé en 2008 une place croissante dans les négociations climatiques. Les approches sectorielles sont officiellement reconnues comme l'un des outils de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre des négociations onusiennes depuis la conférence de Bali, en décembre 2007 et ont fait l'objet de discussions spécifiques lors des pourparlers d'Accra, en août 2008.

Plusieurs phases ont ponctué ces discussions. Elles ont d'abord porté sur les accords sectoriels transnationaux, à l'initiative des industriels de l'aluminium, de l'acier et du ciment, préoccupés par les contraintes de compétitivité générées par un développement unilatéral de politiques climatiques dans certains pays indus-

trialisés. Aujourd'hui, même si l'utilité de ces initiatives est reconnue, les accords sectoriels transnationaux occupent une place marginale dans la négociation internationale. Les discussions ont aussi porté sur les mécanismes de *crediting* sectoriels pour soutenir les efforts de réductions d'émissions dans les pays en développement (PED), notamment les plus avancés d'entre eux. Ces accords pourraient s'appuyer sur la négociation avec les PED d'objectifs sectoriels quantifiés, mais non contraignants, un dépassement de l'objectif permettant au pays concerné de négocier des crédits carbone sur les marchés internationaux. Ces mécanismes sont aujourd'hui considérés comme des éléments potentiels d'une boîte à outils plus complète d'instruments de soutien aux politiques sectorielles des PED. Ce recentrage sur les politiques et mesures nationales est particulièrement prégnant depuis la conférence de Poznan (décembre 2008), où plusieurs parties ont proposé la création d'un registre, pour inclure les NAMAs (« Nationally Appropriate Mitigation Actions ») des PED.

L'Iddri, qui a fait de cette thématique l'un des axes stratégiques de sa réflexion et de son action, a été présent dans chacune de ces phases et a porté ses analyses dans les différentes enceintes et auprès des divers acteurs concernés.

S'appuyant sur les travaux réalisés depuis 2007 avec Climate Strategies et l'AIE notamment, l'Iddri a organisé en partenariat avec le MEEDDAT et le MAEE un atelier sur les approches sectorielles, pour préparer la discussion lors de la 3^e réunion du MEM (Major Economies Meeting) qui a eu lieu à Paris les 17 et 18 avril 2008. Ce débat, impliquant à la fois les négociateurs clés, les représentants d'industries, et certains *think tanks*, a permis une clarification des différentes options d'approches sectorielles et des conclu-

sions sur leur pertinence et leur utilité respectives dans le processus de négociations internationales. Cette clarification a permis notamment de valider le rôle incontournable des politiques publiques et donc la nécessité de bâtir les approches sectorielles en appui aux politiques nationales.

Pour contribuer à éclairer les discussions sur les approches sectorielles, et à en faire comprendre l'utilité dans les négociations internationales, l'Iddri a ensuite rédigé l'annexe sur les approches sectorielles du rapport du projet initié par Tony Blair, *Breaking the Deadlock*, qui a été présenté aux chefs d'État lors du sommet du G8 de Tokyo en juillet 2008. Il a aussi participé à de nombreux ateliers et tables rondes dans des enceintes variées – AIE, Chambre de commerce internationale, PNUE, Center for Clean Air Policy (CCAP), Center for European Policy Studies (CEPS), Climate Strategies – pour enrichir sa réflexion et défendre ses analyses.

L'Iddri a également poursuivi tout au long de cette année le travail de fond engagé sur les approches sectorielles, notamment par son implication dans un projet mené avec le CCAP, le CEPS et le ZEW, et financé par la Commission européenne sur les approches sectorielles, dont l'objectif est de tester empiriquement dans les grands pays émergents (Chine, Mexique, Afrique du Sud) les trois grandes approches sectorielles. En préparation d'une table ronde sur le développement durable de l'OCDE, l'Iddri a également étudié l'impact des mécanismes de *crediting* sectoriels dans le secteur électrique sur les marchés carbone et analysé leur faisabilité en fonction des capacités institutionnelles des PED. Enfin, le secteur forestier pouvant, à bien des égards, être considéré comme un cas d'école avancé d'approche sectorielle dans les négociations internationales, l'Iddri s'est attaché à comparer la réduction des émissions issues de la déforestation et la dégradation (REDD) et les approches sectorielles dans les autres secteurs, comparaison mise en lumière dans l'article *Why are we seeing "REDD"?*. ■

À LA CROISÉE DE DEUX ASPIRATIONS

La mise en place d'un accord sectoriel vise à construire un accord international post-2012 plus inclusif, associant les PED – au moins les plus avancés d'entre eux – à l'effort global de réduction des émissions. En effet, pour atteindre l'objectif de long terme de stabilisation des émissions de GES d'ici à 2050, les PED doivent entreprendre à court terme – d'ici à 2020 – des actions significatives de réduction des émissions (15-30 % de déviation par rapport au scénario de référence). Or, pour des raisons politiques – principe de responsabilité commune et différenciée – et pratiques – capacités à prévoir et à agir –, les engagements sectoriels semblent plus adaptés pour les PED que ceux à l'échelle de l'économie toute entière.

Les approches sectorielles ont également pour ambition de résoudre les problèmes de pertes de compétitivité et de fuites de carbone. En effet, certaines industries – aluminium, acier, ciment, produits chimiques, pâte à papier – pour lesquelles le coût de l'énergie est une part importante du coût de production, et qui sont fortement exposées au commerce international, peuvent subir des pertes de compétitivité dans les régions où la contrainte climatique est la plus forte, pouvant se traduire par des fuites de carbone vers les régions où la contrainte est moins forte.

RETOUR SUR LE DIALOGUE EUROPÉEN

L'ARTICULATION entre les discussions internationales sur le changement climatique et la nature des politiques et instruments mis en place en Europe est un fil conducteur des réflexions de l'Iddri depuis plusieurs années. Comment mieux intégrer les politiques – lien entre climat et sécurité énergétique, dérégulations des marchés de l'énergie, enjeux de compétitivité industrielle ? Comment appréhender ces politiques dans la perspective d'évolution de la gouvernance mondiale du climat ?

Le processus politique européen pour décarboner l'économie vise à concilier les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) aux contraintes à court terme, et à identifier les changements structurels nécessaires pour diviser par cinq les émissions de GES en Europe à l'horizon 2050.

L'Iddri a choisi de retenu la politique européenne de lutte contre l'effet de serre comme exemple d'une « politique nationale ». Les travaux ont été lancés dès 2003 afin d'examiner les effets possibles d'une action unilatérale sur l'industrie européenne dans les secteurs fortement émetteurs de GES et exposés à la concurrence internationale. Ils visaient à évaluer la vulnérabilité en termes de compétitivité et d'emploi, à identifier les limites de l'efficacité de la politique climatique unilatérale en cas de fuites de carbone, et à mesurer l'impact de ces politiques publiques sur les dynamiques d'investissement et de recherche et développement dans les secteurs concernés.

La question des transformations économiques profondes se pose à la fois pour l'engagement des pays développés sur des chemins de croissance moins intensifs en carbone, mais aussi pour la définition de chemins adaptés aux contextes des pays en développement. Dans cette perspective, l'Iddri mène l'initiative « Scénarios sous contrainte carbone » depuis 2004 avec l'association Entreprises pour l'Environnement (EpE), ses partenaires industriels, les chercheurs du Cired, du Lepii et de Enerdata. Cette initia-

tive combine modélisation sectorielle, modélisation macro-économique et dialogue avec les responsables industriels afin d'analyser les implications de contraintes carbone sur les choix technologiques, les modalités de déploiement de ces technologies dans les sociétés, et les problèmes économiques posés par ces transitions.

LES APPORTS DU DIALOGUE EUROPÉEN

Résolument engagés dans le débat sur la réforme des politiques européennes, les travaux de l'Iddri ont naturellement débouché sur la mise en place en 2007 d'un Dialogue européen de haut niveau sur les politiques climatiques et énergétiques. Ce Dialogue a été initié en partenariat avec le Center for Clean Air Policy (CCAP) avec pour objectif de contribuer au développement d'une stratégie européenne intégrée pour relever les défis en matière d'énergie et de climat. Fort de la participation de responsables de haut niveau de la Commission européenne, des États membres, de l'industrie, des ONG, ainsi que des experts et chercheurs des secteurs de l'énergie, du climat et de la finance, ce dialogue contribue à préparer la transition de l'Europe vers une société faiblement carbonée, tout en inscrivant l'action européenne dans une perspective de coopération internationale et de partenariat avec les pays en développement.

Le Dialogue européen s'est réuni à quatre reprises en 2007 et 2008. La session d'avril 2008 s'est notamment attachée à examiner la cohérence des mesures envisagées par la Commission européenne dans sa proposition de « Paquet Climat Énergie » du 23 janvier 2008 et l'articulation de celle-ci avec les principaux enjeux de la négociation internationale. Ce travail s'est aussi conclu par une session transatlantique associant les participants d'une initiative nord-américaine comparable, occasion d'approfondir notre compréhension

réciproque des instruments proposés et des débats politiques sous-jacents. Par la suite, l'Iddri a suivi le processus de négociation du paquet notamment avec la publication de « Policy Briefs » en partenariat avec l'European Climate Foundation (ECF), et l'organisation de sessions d'appui technique aux journalistes francophones pour éclairer et mieux appréhender les termes de la négociation politique.

L'adoption du paquet fin décembre 2008, après de nombreux amendements, ouvre à nouveau un vaste champ de discussions sur les effets de cette réponse politique aux enjeux de transformation structurelle de l'économie européenne. La relance du Dialogue européen en 2009 visera à identifier et à amorcer les débats sur les enjeux clés liés à la mise en œuvre du paquet, dans l'optique de concilier politiques de décarbonation de l'économie, enjeux de compétitivité et sécurité énergétique. ■

LE « PAQUET CLIMAT ÉNERGIE » ADOPTÉ EN DÉCEMBRE 2008

Ce paquet regroupe un ensemble de textes législatifs visant à établir la stratégie européenne de lutte contre le changement climatique : objectif de réduction de 20 % des émissions de GES (30 % dans le cas d'un accord international satisfaisant), objectif de 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale et de 10 % de biocarburants dans les transports. Quant à l'objectif de 20 % d'amélioration de l'efficacité énergétique, il s'agit finalement de l'unique objectif non contraignant. Cet objectif indicatif est repris dans un second paquet présenté le 13 novembre 2008, « Energy Security and Solidarity Action », aux côtés des enjeux de sécurité énergétique.

La vision de l'Iddri se fonde sur trois hypothèses : les changements globaux induits par les activités humaines sont insoutenables à terme ; la transformation profonde des modèles de développement est

nécessaire ; cette transformation est possible si des politiques cohérentes à l'échelle mondiale sont déployées pour provoquer, à temps, les changements nécessaires des modes de vie.

Sa vocation est triple : éclairer les décisions ; identifier les sujets de demain ; animer un dialogue entre des acteurs aux intérêts souvent divergents. Pour la remplir, l'Iddri réunit les acteurs impliqués, anticipe les questions à venir, précise les enjeux. L'Iddri mobilise des

équipes de recherche dans un large réseau international. Il facilite ainsi une compréhension partagée des problèmes, en les inscrivant dans une perspective mondiale.

L'IDDRI EN BREF

L'Iddri

L'Institut du développement durable et des relations internationales est une association loi 1901, créée en 2003, dont l'action est complétée par une fondation de recherche depuis fin 2004. Elle a succédé au groupement d'intérêt scientifique mis en place en 2001.

Les membres fondateurs

Dominique Bourg, Manuel Castells, Jean Jouzel, Daniel Lebègue, Sunita Narain, Ahmedou Ould-Abdallah, Jan Pronk, David Runnals, Jeffrey Sachs, Jean-Michel Séverino, Achim Steiner.

Les membres actifs

Ils relèvent de plusieurs catégories.

- Organismes de recherche et d'enseignements : Cirad, CNRS, École Polytechnique, INRA, IRD.
- Organismes de la société civile : ONG (Ademe, EpE, WWF International) ; syndicat (CFDT).
- Acteurs de la vie économique : AFD, EDF,

GDF-Suez, Lafarge, Suez-Environnement, Veolia environnement.

Le conseil d'administration

Il est composé de représentants des membres actifs et des membres fondateurs. Dominique Bureau, École Polytechnique ; Henri Catz, CFDT ; Françoise Gaill, CNRS ; Timothy Geer, WWF International ; Françoise Guichard, GDF-Suez ; Patrick Herbin, Cirad ; Bernard Hubert, INRA ; Pierre Jacquet, AFD ; Daniel Lebègue, IFA ; Daniel Lefort, IRD ; Olivier Luneau, Lafarge ; François Moisan, Ademe ; Claude Nahon, EDF ; Jean-Pierre Tardieu, Institut Veolia Environnement ; Claire Tutenuit, EpE ;

Raphaële Yon-Araud, Suez Environnement.

Le bureau

Daniel Lebègue, président. Bernard Hubert, secrétaire. Claude Nahon, trésorière.

La Fondation

La Fondation de recherche pour le développement durable et les relations internationales a été créée et reconnue d'utilité publique le 23 décembre 2004. Elle complète le rôle, la mission et les activités de l'Iddri.

Les fondateurs

EDF, EpE, GDF, Lafarge, Saint-Gobain, Suez,

Institut Veolia Environnement.

Le conseil d'administration

Il est composé de 3 collèges :
■ collège des fondateurs : Françoise Guichard, GDF Suez ; Olivier Luneau, Lafarge ; Claude Nahon, EDF ; Jean-Pierre Tardieu, Institut Veolia Environnement.
■ collège des membres de droit : AFD, Cirad, CNRS, INRA.
■ collège des personnalités qualifiées : Bernard Chevassus-au-Louis, Roger Guesnerie, Jean Jouzel, Laurence Tubiana.

Le bureau

Jean Jouzel, président. Françoise Guichard, vice présidente. Claude Nahon, trésorière. Michel Eddi, secrétaire.

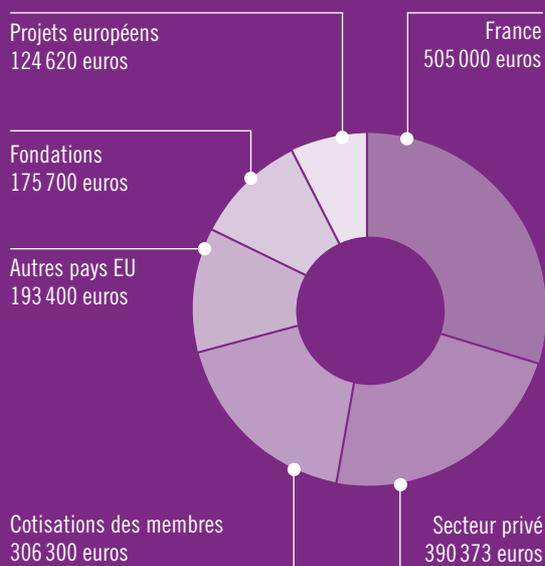
LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Ce conseil est commun à l'Association et à la Fondation. Dominique Bourg, université de Lausanne (Suisse) ; Dominique Bureau, École Polytechnique ; Francis Delpuech, IRD ; Olivier Godard, CNRS ; José Goldemberg, Association brésilienne pour le progrès de la science ; Pierre-Henri Gouyon, université Paris Sud ; Michel Griffon, Cirad ; Claude Henry, CNRS, président ; Carlo Jaeger, PIK (Allemagne) ; Marianne Lefort, INRA ; Hervé Le Treut, CNRS ; Mans Lönnroth, Fondation Volvo (Suède) ; Christine Noiville, CNRS ; Nicholas Stern, LSE (Royaume-Uni) ; Alessandro Vercelli, université de Sienne (Italie).

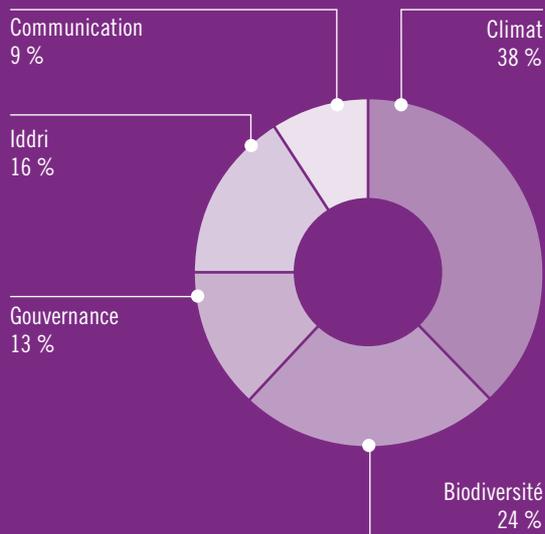
BIB

BUDGET

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS



RÉPARTITION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ



Iddri

Le budget courant de l'Iddri s'est établi en 2008 à 1,7 million d'euros – 2,1 million d'euros en intégrant les coûts des personnels mis à sa disposition. Les ressources proviennent des membres, des ministères (Affaires étrangères, Environnement, Recherche) et de divers partenaires nationaux et internationaux ainsi que de projets européens. Les établissements de recherche apportent des moyens en nature sous forme de personnels mis à disposition.

Fondation

Le budget de la Fondation s'est élevé pour 2008 à 505 022 euros. Les dépenses de la Fondation correspondent pour l'essentiel au financement des programmes de recherche et au règlement financier des prestations assurées par l'Association pour le compte de la Fondation.

L'ÉQUIPE



Laurence Tubiana
Directrice



Lucien Chabason
Directeur délégué



Michel Colombier
Directeur scientifique



Carine Barbier
Chargée d'études
Villes et énergie



Raphaël Billé
Directeur de programme
Biodiversité et adaptation



Tiffany Chevreuil
Assistante administrative
et financière



Elise Coudane
Événements et valorisation
des activités



Julie Cohen
Assistante



Lisa Dacosta
Secrétaire générale



Sophie Eclappier
Assistante de direction
(congés maternité)



Sophie Galharret
Chargée d'études
Climat et énergie



Benjamin Garnaud
Chargé d'études
Adaptation
au changement climatique



François Gemenne
Chargé d'études
Climat et migrations



Olivier Godard
Chercheur Justice, justification
et précaution



Emmanuel Guérin
Chargé d'études
Négociations climatiques



Benoit Lefèvre
Chargé d'études
Fabrique urbaine



Jun Li
Chargé d'études
Politique de la ville, Chine



Cyril Loisel
Chargé d'études
Changement climatique



Alexandre Magnan
Chargé d'études
Vulnérabilité
et adaptation



Benoit Martimort-Asso
Directeur Développement
et communication



Marame Ndour
Doctorante CRPS
Santé et mondialisation



François Pacquement
Directeur exécutif
(jusqu'à mars 2009)



Romain Pirard
Chargé d'études
Forêts



Manuella Poli
Assistante



Vincent Renard
Chercheur
Fabrique urbaine



Julien Rochette
Chargé d'études
Océans et zones côtières



Banedé Sako
Assistante de gestion (apprentissage)



Selcan Serdaroglu
Chargée d'études
Gouvernance
internationale de la biodiversité



Marisa Simone
Publications et internet



Lucilia Tanchereau
Responsable administrative
et financière



Patrick Vachey
Chargé de mission auprès
de la directrice



Tancrede Voituriez
Directeur de programme
Gouvernance



Xin Wang
Doctorant EQUIPPE Lille 1
Commerce international
et climat



Matthieu Wemaëre
Représentant permanent
auprès des institutions européennes
à Bruxelles

Les stagiaires

L'Iddri accueille chaque année plusieurs étudiants stagiaires travaillant sur ses thèmes de recherche.

Sandrine **Jamet** 14 janvier 2008 – 11 juillet 2008

Communication et relations presse

Antoine **Leblois** 3 septembre 2007 – 1^{er} février 2008

Gouvernance, climat

Mathieu **Maucort** 1^{er} juillet 2008 – 31 juillet 2008

Climat et énergie

Yacine **Mili** 18 juin 2007 – 17 juillet 2008

Gouvernance

Carole **Psychaud** 1^{er} juillet 2007 – 29 février 2008

Certification forestière au Brésil

Carole-Anne **Sénit** 3 septembre 2007 – 1^{er} février 2008

Maîtrise de l'énergie dans le secteur résidentiel dans les pays du sud et de l'est de la méditerranée

Romain **Riollet** 1^{er} octobre 2008 – 28 février 2009

Paquet Climat Énergie

Xin **Wang** 31 mars 2008 – 29 août 2008

Commerce et Chine

L'Iddri fait appel à des étudiants et ou doctorants pour l'organisation du séminaire les Rendez-vous franciliens du développement soutenable, organisé dans le cadre du Réseau de recherche sur le développement soutenable (RzDS), et soutenu financièrement par la région Ile-de-France.

Du 7 janvier au 30 juin 2008, Guilain **Cals** et François-Marie **Lanoe** ont travaillé sur ce séminaire.

Nicole **De Paula Domingos** est en charge du projet depuis le 15 décembre 2008 jusqu'au 30 juin 2009.

Les mouvements

Les mises à disposition de Stéphane **Guénaud** et Claire **Weill**, en charge respectivement des questions de normes et forêts et de risques et chimie ont pris fin en 2008. Jun **Li** a soutenu sa thèse en mars 2009.

En 2008, l'équipe administrative de l'Iddri comptait également Assya **El Mahnaoui** (responsable administrative) et Léna **Barghoudian** (assistante de gestion en apprentissage).

L'équipe Chaire Développement durable de Sciences Po

Thierry **Hommel**, directeur délégué
Claude **Henry**, conseiller scientifique
Catherine **Marinoni**, assistante

Les enseignements assurés par l'Iddri et la Chaire

■ 1^{er} Cycle :

– *Les grands risques de la planète, une perspective et politique*

– *Conférence de méthode*

■ Master Affaires internationales

■ Tronc commun :

– *Les institutions du capitalisme*

– *Mondialisation et gouvernance* (conférence de méthode)

■ Mention Environnement, développement durable et risques :

– *Institutions internationales du développement durable*

– *Acteurs étatiques et non étatiques*

– *du développement durable*

– *Innovation et développement durable*

Les enseignants

Lucien **Chabason** ; Olivier **Godard** ; Claude **Henry**
Thierry **Hommel** ; Benoit **Martimort-Asso** ;
François **Pacquement** ; Laurence **Tubiana** ;
Tancrede **Voituriez**.



RAP
PORT
D'ACTI
VITÉS

IDDRI

 SciencesPo.

Institut du développement durable et des relations internationales
27, rue Saint-Guillaume 75337 Paris cedex 07 France
iddri@iddri.org | www.iddri.org